

100821301  
SV/CR/

**SCP Stéphane VOGLIMACCI  
NOTAIRE ASSOCIE  
20110 PROPRIANO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE DE SAINTE-LUCIE-DE-TALLANO**

Suivant acte reçu par Maître Stéphane VOGLIMACCI, Notaire à Propriano, le **18 Mars 2025**, Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions **des articles 2261 et 2272 du Code Civil**, par :

- Mme Dominique Antoinette **STROMBONI**, retraitée, demeurant à L HAY-LES-ROSES (94240) 15 rue des Tournelles. Née à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) le 11 février 1960. Divorcée de Monsieur Didier Jean Charles **COCHET**.

- Mme Claire Monique **STROMBONI**, Professeur documentaliste, épouse de Monsieur Patrick **LAGNAUD**, demeurant à PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) 3 rue Thouin. Née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 26 décembre 1956. Mariée à la mairie de PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) le 25 juin 2005.

Désignation des biens :

Dans un ensemble immobilier cadastré Section AD, n°121, Lieudit BISE, pour une surface de 08a 38ca, le lot de copropriété suivant : Lot numéro seize (16)  
Une pièce à usage de salle de bains au rez-de-chaussée de la maison B, orientée Sud-Est.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

**Adresse électronique de l'étude : voglimacci@notaires.fr**